

COMPTE RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUILLET 2020.

L'an deux mil VINGT le 30 Juillet à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 27/07/2020, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX, Florian COLLEY (arrivé en cours de séance à 21h10, pour le vote du budget).

Excusés :

Absents : Dominique MENEL

Secrétaire de séance et rédacteur : Jeanine CHARDAN

Le Maire informe les conseillers municipaux du changement d'ordre dans les délibérations, qui seront délibérées comme suit :

1. Vote des Restes à Réaliser

Les restes à réaliser sont ici principalement les subventions qui sont actées, devaient tomber sur l'année 2019 mais soit ne sont tombées qu'en début d'année 2020, soit être perçues en cours d'années. Cela ne concerne donc que la partie investissement du budget. Les présents restes à réaliser ne concernent que des recettes, donc des rentrées d'argent, pour un total de 89 054€. **Vote POUR à l'unanimité.**

2. Vote du Compte de Gestion de la commune

Le compte de gestion est un document établi par la trésorerie, ici de Guillestre. Il doit correspondre au Compte Administratif de la commune, qui sera voté ci-après. Après lecture des différents chiffres qui montrent le bilan de l'année 2019 pour la commune, le conseil municipal **Vote POUR à l'unanimité.**

3. Vote du Compte Administratif 2019 de la commune

Présenté par le 1^{er} adjoint. Le compte administratif reprend, normalement et comme c'est le cas ici, les chiffres du compte de gestion édité par la trésorerie. Ainsi, pour la commune en fonctionnement, l'année 2019 montre un excédent de 94 313.24€ et un excédent cumulé (donc depuis 2018) de 247 360.03€. En investissement, l'année 2019 rapporte un déficit de 148 190.37€ (notamment en raison des subventions non versées en 2019) et un déficit cumulé de 135 437.15€. Le bilan total cumulé, donc le rapport entre l'excédent cumulé de fonctionnement, et le déficit cumulé d'investissement, amène à un excédent global de 111 922.88€. Le Maire ne prend pas part au vote du CA. **Vote POUR à l'unanimité.**

4. Affectation du résultat pour la commune

Suite aux votes susmentionnés, il convient maintenant de voter l'affectation du résultat qui va permettre de redresser la section d'investissement qui est déficitaire. Pour rappel :

Fonctionnement : + 247 360.03€

Investissement : - 135 437.15€ -> mais + 89 054€ de restes à réaliser. Ce qui diminue le déficit d'investissement à - 46 383.15€.

Ces 46 383.15€ sont prit sur l'excédent de fonctionnement et basculés sur le déficit d'investissement.

Ainsi, 46 383.15€ sont basculés en investissement. Et l'excédent de fonctionnement reporté est donc de 200 976,88€ (247 360.03€ – 46 383.15€). **Vote POUR à l'unanimité.**

5. Vote du budget 2020 pour la commune

Comme énoncé plus haut, le budget de la commune contient une partie fonctionnement et une partie investissement, chacune avec des dépenses et des recettes. Les dépenses et les recettes de chaque section doivent être équilibrées au centime près lors du vote du budget. La proposition faite est au conseil est la suivante : 959 057.44€ en fonctionnement et 342 007.64€ en investissement.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	959 057.44 €	206 570.49 €
Déficit 001		135 437.15 €
Total des Dépenses	959 057.44 €	342 007.64 €
Recettes	758 080.56 €	252 953.64 €
Restes à réaliser		89 054 €
Excédent 002	200 976.88 €	
Total Recettes	959 057.44 €	342 007.64 €

Le maire présente le budget aux conseillers municipaux de manière plus détaillée, afin de leur expliquer ce qui a été mis dans chaque section. Pour l'investissement, les recettes sont les subventions demandées et attribuées sur le mandat précédent et non encore versées, comme expliqué précédemment. Les dépenses concernent le PLU, l'appartement à rénover au-dessus de la mairie, la voirie, les réseaux d'eau, l'achat d'un véhicule communal, le Géoparc, le captage du clos des Granges. Pour cette année, au vu de la date du vote du budget, en raison du report du second tour des élections municipales, du confinement etc., il n'y a pas d'opération nouvelle précise créée en investissement.

Après observation du budget dans son ensemble, les conseillers municipaux **Vote POUR à l'unanimité.**

6. Vote du compte de gestion de la Maison du Soleil

Comme pour celui de la commune, la trésorerie a établi un compte de gestion pour la Maison du Soleil. A l'inverse du budget communal, celui de la Maison du Soleil ne comporte qu'une section de fonctionnement, et pas de section d'investissement. Vote POUR à l'unanimité.

7. Vote du Compte Administratif de la Maison du Soleil

Présenté par le 1^{er} adjoint. Il doit correspondre au compte de gestion fait par la trésorerie, comme c'est bien le cas. Pour l'année 2019, les comptes de gestion et administratifs de la Maison du Soleil montrent un total des dépenses de 16 646.49€ et un total des recettes de 15 133.00€. Les dépenses concernent principalement les différentes maintenances, abonnements, et les achats de fournitures pour les ateliers. Les recettes sont générées par la régie, donc par les entrées payantes, les ateliers et la vente de produits (crème solaire etc.). Delphine MATHIEU, régisseuse de la Maison du Soleil, fait toutefois remarquer un point important : son rôle est de descendre à la trésorerie de Guillestre déposer l'argent récolté par les différentes ventes. Or parfois, il s'écoule un laps de temps entre ce dépôt à la trésorerie et l'encaissement en comptabilité sur le compte de la commune. Ainsi, des dépôts ont bien été effectués en 2019, mais ne sont entrés en comptabilité qu'en début 2020. Le budget 2019 était clôturé et ces recettes n'ont pas été prises en compte. Le bilan de 2019 affiche un déficit de 1 513.69€. Ce déficit peut être pris avec prudence puisqu'il manque, au niveau réel, environ 2000€ de recettes qui n'ont été versées qu'en début 2020. Toutefois, avec le report de 2018 qui était de 20 541.76€, la Maison du Soleil repart en 2020 avec un montant positif de 19 028.07€. Le Maire ne prend pas part au vote du CA. **Vote POUR à l'unanimité.**

8. Vote du budget 2020 de la Maison du Soleil

Pour rappel, la Maison du Soleil n'a pas de section d'investissement. Il convient donc d'équilibrer les recettes et les dépenses uniquement en fonctionnement. Comme énoncé ci-dessus, la MDS repart avec

un montant positif de 19 028.07€. A cela a été rajouté environ 12 500€ de recettes générées par les entrées des visiteurs. Nous avons estimé ces recettes à la baisse, en raison des 2 mois de confinement et de l'annulation de tous les groupes habituellement prévus cet été. Les dépenses restent les mêmes. Le budget a donc été équilibré à 31 528.07€.

	Fonctionnement
Dépenses	31 528.07 €
Déficit 001	
Total des Dépenses	31 528.07 €
Recettes	12 500 €
Excédent 002	19 028.07 €
Total Recettes	31 528.07 €

Vote POUR à l'unanimité.

9. Vote des subventions 2020

Le budget ayant été voté, il convient d'attribuer les subventions aux habituelles associations pour l'année 2020. Le vote proposé est le suivant :

- Festi St-Véran 7.000€ (Jean-Pierre IMBERT ne prend pas part au vote de cette subvention, étant le président de l'association)
- Garderie de St-Véran 19.400€ (Delphine MATHIEU ne prend pas part au vote de cette subvention, étant la présidente de l'association)
- Garderie de Molines « Les P'tits Loups » 5.000€
- Coopérative scolaire 150€
- ESF Molines/St-Véran 150€
- RASED 100€

Vote POUR à l'unanimité.

10. Définition des commissions extra-municipales, par délibération

Le Maire propose aux membres du conseil de créer des commissions extra-municipales, avec des thématiques précises qui leur seront proposées. Chaque élu(e) sera à la tête d'une de ces commissions choisies, et aura la charge d'aller proposer aux habitants de Saint-Véran d'intégrer ces commissions, afin d'en faire des groupes de réflexion. Les thématiques proposées et leurs élu(e)s référent(e)s sont les suivantes :

- Finances : Référente Delphine MATHIEU
- Tourisme (Ski – APN) : Référent Florian COLLEY
- Agriculture – Forêt – Environnement : Référent Sébastien PINZETTA
- Vie locale – Vie sociale (jeunes, aînés, logements, vie du village etc.) : Référentes : Jeanine CHARDAN, Frédérique MARROU, Charlotte POUDEUX
- Commission foncière : Référents Mathieu ANTOINE, Jacques ISNEL
- Accueil – Circulation – Stationnement – Embellissement du village : Référent Hervé GOUILLON
- Tourisme scientifique : Référent Dominique MENEL
- Urbanisme : Référent Mathieu ANTOINE
-

Vote POUR à l'unanimité.

CLOTURE DE SEANCE 22h30

Echanges avec les membres du public présents dans l'assemblée